

Comité Départemental Motocycliste de la Marne

Compte-rendu ASSEMBLE GENERALE du samedi 3 mars 2012 – CDMM
20 heures au Progrès d'Epernay

Présents : Moto-Club d'Epernay.

Excusé : Sanzey Enduro Extrême ; Union Motocycliste de la Marne.

Absents : MCCA Hermonville ; MC des 3 Communes ; MC Manre ; MC Venteuil Damery ; Motoball Club Vitryat ; Moto-Verte Châlons en Champagne ; Team MX Menou.

Après l'appel des Clubs et puisque le quorum de cette Assemblée Générale n'a pas été atteint, l'Assemblée Générale est reportée au vendredi 16 mars 2012 à Chamery chez Gérald BERNIER, Président de l'U.M. Marne.

Compte-rendu ASSEMBLE GENERALE du vendredi 16 mars 2012 – CDMM
20 heures chez Mr Gérald BERNIER à Chamery

- Appel des Clubs

Présents : Moto-Club d'Epernay ; Sanzey Enduro Extrême ; Team MX Menou ; Union Motocycliste de la Marne.

Excusé : MC Manre

Absents : MCCA Hermonville ; MC des 3 Communes ; MC Venteuil Damery ; Motoball Club Vitryat ; Moto-Verte Châlons en Champagne.

Divers documents ont été remis aux membres des clubs présents.

Compte-rendu financier

Compte rendu de la dernière Assemblée Générale (Approuvé) et statuts du Comité Départemental Motocyclisme de La Marne

- Elections 2012 / 2016

Président : Gilbert BRUGNON – Moto-Club d'Epernay

Trésorier : Gérald BERNIER - Union Motocycliste de la Marne

Secrétaire : Nathalie TESSIER - Team MX Menou

Membres : Thierry SANZEY et Isabelle DUBOIS – Sanzey Enduro Extrême

Gilbert BRUGNON Président du Comité Départemental Motocycliste de la Marne
6, allée de la Forêt 51200 EPERNAY
Tél/Fax : 03.26.54.30.03

- Bilan financier

Celui-ci est approuvé, compte-tenu du peu de dépenses réalisées (60 € environ). Il n'y a pas de budget personnel pour cette année.

Comité Départemental Motocycliste de la Marne

Bilan financier au 1er décembre 2011

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
	- €	60,00 €
Reprise de trésorerie	- €	
Compte Courant	21,52 €	
Caisse espèces	- €	
Livret Bleu	413,16 €	
Total disponible à date du rapprochement		434,68 €
Disponibilité compte courant au 1 janvier 2011	494,68 €	
Chèques émis en 2010 et débités en 2011	(+)	- €
Chèques émis en 2010 et annulés en 2011	(-)	- €
Chèques non débités à date	(-)	- €
Equilibre	494,68 €	494,68 €
Ecart	- €	

L'adhésion nette est fixée à 30 € ceci pour les 4 prochaines années.

Les membres présents souhaitent que tous les clubs soient obligés d'adhérer au Comité Départemental de Motocycliste de la Marne. Ils demandent au Président de bien vouloir se rapprocher de la Ligue de Motocyclisme de Champagne-Ardenne pour voir ce qu'il est possible de faire pour obliger les clubs à le faire.

- Compte-rendu d'activité

Le Président a expliqué que l'activité du Comité Départemental Motocyclisme de la Marne se résumait à transmettre les dossiers de demandes de subventions et participer à diverses réunions ou assemblée générale (C.D.O.S.).

Le Comité Départemental Motocyclisme de la Marne est présent au Comité Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (C.D.E.S.I.). Ce dernier a pour but de référencer tous les sites de pratique des sports de nature.

Le Comité Départemental Motocyclisme de la Marne est, depuis janvier, également associé à une réflexion sur les loisirs motorisés dans et autour du Parc de la Montagne de Reims. Une seule activité étant à ce jour recensée et concerne une organisation du Moto-club d'Epernay.

Le Président a également rappelé que depuis sa création, le Comité Départemental Motocyclisme de la Marne ne souhaitait pas faire une ligue « bis » dans le département. C'est pour cette raison que l'Assemblée Générale a lieu tous les 4 ans et que les cotisations versées sont valables pour cette même durée.

- **Définition du rôle du Comité Départemental au sein de la Ligue Motocycliste de Champagne-Ardenne**

Après débat, les membres du Comité Départemental Motocyclisme de la Marne demandent au Président de faire une démarche auprès du conseil d'administration de la Ligue de Motocyclisme de Champagne-Ardenne afin de défendre l'idée que le Comité Départemental Motocyclisme de la Marne pourrait tout à fait appuyer la Ligue de Motocyclisme de Champagne-Ardenne dans les examens du Certificat d'Aptitudes au Sport Motocycliste.

Le passage du Certificat d'Aptitudes au Sport Motocycliste peut tout à fait être de la compétence du Comité Départemental Motocyclisme de la Marne ainsi que des autres comités départementaux (Ardennes, Aube et Haute-Marne).

Les modalités restent à définir

- **Révision des statuts**

Les statuts ont été modifiés de la façon suivante :

Art. 3 (...) *Le Bureau doit se réunir selon le besoin, l'Assemblée Générale ayant lieu tous les 4 ans.*

La séance est levée à 21 h 30.

STATUTS DU COMITE DEPARTEMENTAL MOTOCYCLISTE DE LA MARNE

Préambule : Le Sport Motocycliste Français est régi, sur le plan national par la FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME (FFM) représentée dans chaque région par les LIGUES REGIONALES. Pour la région CHAMPAGNE- ARDENNE, pouvoir est donné à la LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE DE CHAMPAGNE (L. M. R. C). Dans le but de décentralisation, un Comité Départemental de Motocyclisme est créé dans le département de la Marne. Ses statuts sont soumis à l'agrément de la FFM, par l'intermédiaire de la L. M. R. C.

Art. 1 : Le Comité Départemental de la Marne est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Sa durée est illimitée, son siège social est fixé à 51200 EPERNAY, 6 allée de la Forêt.

Art. 2 : L'association a pour objet :

- De faciliter le développement du sport motocycliste sur le territoire de la Marne.
- D'apporter son soutien et ses conseils aux sociétés organisatrices de toutes les disciplines régies par la FFM.
- D'établir chaque année le calendrier des épreuves officielles afin qu'il soit cohérent et approuvé par les Clubs organisateurs, avant l'établissement du calendrier régional.

Art. 3 : Le Comité Départemental Motocycliste de la Marne se compose des associations légalement constituées et affiliées à la FFM. La qualité se perd lorsque la société ou le membre individuel perd sa qualité de membre de la FFM.

Le Comité de Direction du Comité Départemental Motocycliste de la Marne est composé de 3 membres au minimum, de 2 membres au maximum par club affilié à la FFM. Les membres du Comité de Direction sont élus au scrutin secret pour 4 ans, à échéance olympique, par l'Assemblée Générale des électeurs comme prévu à l'alinéa suivant :

- Répartition des voix pratiquées à la L. M. R. C et à la FFM
- Est éligible au Comité de Direction, toute personne de nationalité française âgée de 18 ans au jour de l'élection, et membre depuis plus de six mois d'un club motocycliste.

Le Comité de Direction élit ensuite, pour quatre ans, son Bureau composé d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier, et si possible 4 membres administrateurs. Les membres sortants du Comité de Direction ou du Bureau sont rééligibles. Le Bureau doit se réunir selon le besoin, l'Assemblée Générale ayant lieu tous les 4 ans.

Art. 4 : Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Art. 5 : Les recettes du Comité Départemental Motocycliste de la Marne proviennent des subventions de l'Etat, du Département, des Etablissements Publics ou de toutes autres sources légales. Les dépenses sont ordonnées par le Président.

Art. 6 : Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du Comité de Direction, et doivent être approuvés par l'Assemblée Générale.

Art. 7 : Le Président représente le Comité dans tous les actes de la vie civile. Il ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Art. 8 : Le Président ou son représentant dûment mandaté doit effectuer à la Préfecture, les déclarations prévues à l'Article 3 du décret du 16 août 1901, portant règlement d'Administration publique par l'application de la loi du 1^{er} juillet 1901 concernant :

- Les modifications apportées aux statuts
- Le transfert du siège social
- Les changements survenus au sein du Comité de Direction et de son Bureau

Art. 9 : Les présents statuts ont été adoptés en Assemblée Générale, tenue à Epernay le 27 février 1988 et modifiés lors de l'Assemblée Générale du 16 mars 2012, en présence de :

Président : BRUGNON Gilbert
6 allée de la Forêt – 51200 EPERNAY

Trésorier : BERNIER Gérald
1 rue de l'Audience – 51500 CHAMERY

Secrétaire : TESSIER Nathalie
27 rue Dom Pérignon – 51800 SAINTE MENEHOULD

Membre du Conseil d'Administration : SANZEY Thierry
24 bis, rue Gonzalle – 51100 REIMS

Membre du Conseil d'Administration : DUBOIS Isabelle
24 bis, rue Gonzalle – 51100 REIMS

Composition du Conseil d'Administration 2012 Du Comité Départemental Motocycliste de la Marne

Membres du Bureau Directeur :

Nom : BRUGNON

Prénom : Gilbert

Date de naissance : 16/02/1954

Profession : Gestionnaire de production

Adresse : 6, allée de la Forêt

Code Postal : 51200

Ville : EPERNAY

Fonction : Président

Nom : BERNIER

Prénom : Gérald

Date de naissance : 11/11/1951

Profession : Retraité

Adresse : 1, rue de l'Audience

Code Postal : 51500

Ville : CHAMERY

Fonction : Secrétaire

Nom : TESSIER

Prénom : Nathalie

Date de naissance : 11/03/1967

Profession : Demandeuse d'emploi

Adresse : 27, rue Dom Pérignon

Code Postal : 51800

Ville : SAINTE MENEHOULD

Fonction : Trésorière

Membres du Conseil d'Administration :

Nom : SANZEY

Prénom : Thierry

Date de naissance : 15/11/1959

Profession : Artisan

Adresse : 24 bis, rue Gonzalle

Code Postal : 51100

Ville : REIMS

Nom : DUBOIS

Prénom : Isabelle

Date de naissance : 19/06/1962

Profession : Assistante d'éducation à mi-temps et demandeuse d'emploi

Adresse : 24 bis, rue Gonzalle

Code Postal : 51100

Ville : REIMS